

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 21 mai 2013

Présents :

Pilar CALVO ALVAREZ (départ à 20h15-procuration à Robert SKIPPON), Grégoire ETRILLARD (départ à 19h50-procuration à Frédéric PUIGSERVER), Laure MARCUS, Daniel MUGERIN, Frédéric PUIGSERVER, Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE.

Taynja ABDEL BAGHY, Diana EL SAÏD FOUDA, Frédéric LANGLOIS (départ à 20h15-procuration à Nicolas ROBIN), Jan-Moritz MATTKE, Nicolas ROBIN, Redwan REZZAK MULLERO (suppléant d'Anais de SAINT MARTIN).

Absents ou excusés

Pierre FRANÇOIS.

Billie GOLDSTEIN (procuration à Taynja ABDEL BAGHY), Augustin HARB (procuration à Taynja ABDEL BAGHY).

Assistaient à la séance :

Françoise MELONIO	doyenne du Collège universitaire,
Nicolas PEJOUT	directeur de la vie universitaire,
Myriam DUBOIS MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Jérémy WEYNANDS	chargé de mission à la direction générale,
Dolly CARENE	assistante à la DES,
Bérandère GAVAUDO	coordinatrice de la vie associative et syndicale,
Francesca CABIDDU	responsable de l'accueil administratif,
Stéphane AUZANNEAU	directeur des systèmes d'information,
Thierry PRIEUR	responsable de projets à la DSI.

*

**

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Politique de l'aide financière et des services aux étudiants-bilan 2012-2013 | p. 2 |
| II. | Point d'information sur la fin ENTG/lancement Gmail | p. 8 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 22 avril 2013 | p. 11 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 11 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 21 mai 2013

Taynja ABDEL BAGHY ouvre la séance à 18 h 8. Elle annonce que les présidences ont été interverties pour cette réunion, en raison de son absence lors de la prochaine Commission paritaire.

I. POLITIQUE DE L'AIDE FINANCIÈRE ET DES SERVICES AUX ETUDIANTS-BILAN 2012-2013

a) Présentation

Francesca CABIDDU aborde quatre thèmes : les droits de scolarité et les dispositifs d'accompagnement et de scolarité, les bourses de scolarité, les autres aides attribuées aux étudiants, les services aux étudiants (logement et aide sociale).

Concernant les droits de scolarité, Francesca CABIDDU rappelle que les élèves payent leurs droits en fonction du régime fiscal dont ils relèvent. Si ce régime fiscal est situé dans l'espace économique européen, alors ces étudiants sont soumis à des droits de scolarité établis en fonction du revenu des parents. Les élèves qui relèvent d'un régime fiscal hors espace économique européen payent le montant maximum de droits. Francesca CABIDDU explique, à l'appui des tableaux de la page deux et trois, que la répartition des étudiants par paliers est stable. Elle indique ensuite que les étudiants exonérés de droits de scolarité sont : les étudiants du CROUS, les étudiants en situation de handicap et les étudiants en double diplôme (qui payent leurs droits de scolarité auprès d'une université partenaire). En 2012 – 2013, 3 étudiants sur 10 ne payaient pas de droits de scolarité. Concernant la tranche des droits maximums de scolarité, Francesca CABIDDU rappelle que le système ne prévoit pas de décrochage entre les élèves relevant du régime fiscal de l'espace économique européen et les élèves relevant d'un régime fiscal hors espace économique européen : ces élèves paieront donc la même somme. 22 % des élèves de Sciences Po payent le maximum de droits. Dans cette tranche, les étudiants français et européens représentent 52 % des étudiants (dont 80 % de Français).

Deux dispositifs accompagnent les droits de scolarité : l'accompagnement des situations particulières et la Commission de suivi social.

L'accompagnement des situations particulières concerne les changements de situation familiale des étudiants. Cinq événements peuvent avoir un impact sur le calcul des droits de scolarité :

- le chômage
- le décès
- la maladie
- le divorce
- la retraite

149 demandes d'accompagnement de situations particulières ont connu une issue favorable entre 2012 et 2013, pour un total d'exonération de 250 000 €.

La Commission de suivi social a quant à elle examiné 189 dossiers pour l'année 2012/2013. 136 demandes ont bénéficié d'une réponse favorable pour un total de 191 000 € d'exonérations attribuées.

Au total, 441 000 € d'exonérations ont été attribués en 2012/2013 par rapport à 400 000 € à l'année 2011/2012.

Francesca CABIDDU présente ensuite les bourses de scolarité, qui concernent deux populations : les étudiants français et européens et les élèves ayant une nationalité et une résidence fiscale en dehors de l'Espace Economique Européen.

Les étudiants français et européens peuvent bénéficier du dispositif du CROUS et sont exonérés du paiement des droits de scolarité et de la cotisation à la sécurité sociale. Ils bénéficient par ailleurs d'un complément de bourse, variable en fonction de leur échelon. Ces bourses sont complétées par l'institut à hauteur de 75 % pour la majorité des étudiants.

Francesca CABIDDU précise que le dispositif du CROUS ne s'applique pas aux étudiants européens de première année. Pour ces étudiants, Sciences Po se substitue donc au CROUS en reprenant les mêmes bases de calcul par échelon. L'institut apporte à ces étudiants le montant de la bourse du CROUS plus le complément. Francesca CABIDDU insiste sur l'importance de ce complément : pour un étudiant d'échelon six, le pouvoir d'achat mensuel est augmenté de plus de 350 € par rapport aux autres universités.

Ces dispositifs concernent 27 % des étudiants européens et français de Sciences Po et mobilisent une aide globale de 1,9 million d'euros pour l'année 2012 – 2013. Depuis 2004, le nombre d'étudiants boursiers a ainsi été multiplié par cinq.

Pour ce qui concerne les étudiants extracommunautaires, l'institut verse des bourses sur ses fonds propres : la bourse Émile Boutmy, attribuée sur des critères de mérite et des critères sociaux, permet aux étudiants de bénéficier d'une exonération totale ou partielle de droits de scolarité, et accorde une bourse de vie dont le montant peut aller jusqu'à 6000 €. Cette année, 255 des étudiants sont concernés par cette bourse, pour un montant total de 1,9 million d'euros.

Francesca CABIDDU présente les autres aides accordées par l'institut :

L'aide à la mobilité, qui concerne les étudiants effectuant leur troisième année à l'étranger. Pour ces étudiants, Sciences Po puise dans ses fonds propres et bénéficie de partenariats publics, pour un montant global de 1,3 million d'euros en 2012 – 2013 soit 21 % d'augmentation par rapport à 2011 – 2012. Les fonds propres dédiés par l'institut à cette aide ont augmenté en raison d'une communication tardive de certains partenaires publics.

- L'aide au logement, adressée aux élèves boursiers issus des conventions d'éducation prioritaire. Cette année, le montant de l'aide est de 53 000 €.
- L'aide financière d'urgence, adressée aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles. Cette année, le montant de l'aide est de 15 000 €.

Francesca CABIDDU souligne que l'effort financier global de Sciences Po en matière d'aide est de 5 millions d'euros cette année, tous dispositifs confondus, soit 16 % d'augmentation par rapport à l'année dernière. En parallèle, les effectifs de l'institut ont augmenté de 7 %.

Concernant les services adressés aux étudiants, Francesca CABIDDU évoque le pôle logement, en charge de l'information et de l'accompagnement des démarches de logements des étudiants. Un site Internet d'offres en ligne a été mis en place à l'appui d'un réseau de particuliers fidélisés par le pôle logement. Ces offres de logement sont réservées aux élèves de l'institut. Près de 1300 offres ont été publiées cette année, contre 800 l'année dernière.

Ce pôle logement, en coordination avec la direction de la stratégie et du développement, est chargé de conclure des accords avec les résidences privées. Ces accords ont permis de réserver 140 lits aux étudiants de Sciences Po, notamment à la cité internationale universitaire. Francesca CABIDDU précise que les frais de réservation ont été revalorisés. Elle évoque ensuite d'autres accords passés avec les résidences privées, prévoyant des réductions de frais de dossier, et permettant d'adresser des chambres en priorité aux étudiants de Sciences Po. Au total, l'effort financier de l'institut vis-à-vis des conventions prioritaires et des frais de réservation pris en charge porte sur 155 000 € cette année. L'institut a par ailleurs décidé de lancer une enquête sur le logement des étudiants de Sciences Po. Les résultats de cette enquête, en cours d'analyse, permettront d'identifier plus précisément les besoins des étudiants. D'autres conventions sont

également en cours de finalisation, avec la ville de Paris et le Crous. L'institut communiquera sur ses aspects lorsque les conventions seront signées.

Francesca CABIDDU conclut son intervention sur le service d'aide sociale, qui travaille en étroite collaboration avec le pôle santé et s'adresse aux étudiants connaissant tous types de difficultés : des difficultés d'ordre psychologique, des difficultés dans leurs démarches administratives (accès au système de soins français par les étudiants étrangers, demande de titres de séjour), des difficultés d'ordre financier. L'aide sociale évolue donc vers une sorte de guichet unique dont le service a été renforcé et les plages horaires d'accueil élargies.

b) Questions et observations

Diana EL SAID FOUDA remercie Francesca CABIDDU pour sa présentation, puis revient sur la page 4, mentionnant que l'ensemble des bourses de scolarité comptabilisées représente 3,9 millions d'euros. Elle demande comment sont calculées les exonérations de droits de scolarité. Elle évoque ensuite la page 6, relative aux partenariats de Sciences Po, notamment celui qui concerne la Ville de Paris et le CROUS, et demande qui attribuera ces nouveaux logements (du CROUS ou de Sciences Po) et à qui ils seront attribués. Enfin, toujours sur la page 6, Diana EL SAID FOUDA s'enquiert du nombre de demandes de situations particulières et de dossiers déposés auprès de l'accueil administratif et de la Commission de suivi social.

Daniel MUGERIN remercie Francesca CABIDDU pour sa présentation, puis demande des précisions sur les critères d'attribution d'allocations pour la diversité dans la fonction publique (en page 10). Il s'étonne du faible nombre de ces allocations, compte tenu du nombre d'étudiants préparant les concours administratifs. Il demande également des précisions sur les conditions d'octroi des bourses d'excellence de l'AEFE.

En réponse aux questions posées par Diana EL SAID FOUDA, Francesca CABIDDU explique que les 3,9 millions d'euros concernent 1374 élèves. Elle indique que 1072 étudiants boursiers du CROUS sont comptabilisés. Les 3,9 millions d'euros tiennent compte du complément apporté par Sciences Po. Le nombre total de boursiers est de 2050. Concernant la question relative à la Convention, Francesca CABIDDU rappelle qu'il est difficile de donner une réponse définitive, dans la mesure où la convention est en cours de négociation. Logiquement, cette convention est destinée à permettre aux étudiants boursiers du CROUS d'accéder à 25 studios situés dans le 17^e arrondissement. La Ville de Paris souhaite adresser ces studios aux étudiants boursiers issus des conventions d'éducation prioritaire. C'est l'institut qui proposera les étudiants, mais le CROUS s'assurera que ces derniers sont bien boursiers. Concernant les demandes de situations particulières, environ 200 demandes ont été déposées. La Commission de suivi social a quant à elle reçu 189 dossiers + 105 dossiers. Francesca CABIDDU précise que les données de la Commission de suivi social sont arrêtées au mois d'avril. En réponse à la question de Daniel MUGERIN sur les critères d'attribution d'allocations pour la diversité dans la fonction publique, Francesca CABIDDU indique que ce sont des critères sociaux.

S'agissant des conditions de délivrance de la bourse AEFE, Myriam DUBOIS MONKACHI explique que la bourse s'adresse aux étudiants qui ont eu une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat, dans les établissements de l'AEFE, sur proposition des proviseurs de ces établissements. Ces élèves ne doivent pas être de nationalité française.

Daniel MUGERIN s'enquiert de la visibilité, à moyen – long terme, des dispositifs d'aide sociale. Il observe que Sciences Po réalise des efforts considérables tandis que les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes. Par ailleurs, Daniel MUGERIN s'interroge sur le montant des financements issus des partenariats, qui lui semble faible, et demande quels sont les potentiels de croissance et les conditions de signature entre ces conventions et l'institut.

Myriam DUBOIS MONKACHI explique qu'elle n'est pas en mesure de répondre à la question relative à la visibilité de l'institut, qui doit être adressée à l'administrateur. En revanche, elle constate des baisses de budget, notamment pour les étudiants extracommunautaires. Elle explique ensuite que les résultats des étudiants boursiers dans les tranches les plus faibles ont été très en deçà des attentes de l'institut : 64

candidats ont été présentés et seuls cinq boursiers ont été retenus, contre 15 l'an passé. Enfin, concernant les bourses du ministère des Affaires étrangères, un rapport du Sénat a noté que les aides adressées aux étudiants extracommunautaires avaient diminué de 20 % durant les cinq dernières années. Concernant les financements issus des partenaires, Myriam DUBOIS MONKACHI indique que les aides sont levées par la DSD. Le fléchage de ces aides est thématique.

Françoise MELONIO précise que le fléchage peut également être géographique.

Diana EL SAID FOUDA revient sur le complément attribué par l'institut aux bourses au mérite évoqué en page 3 du document et explique que nombre d'étudiants ne sont pas informés de ce dispositif, qui devrait être automatisé.

Myriam DUBOIS MONKACHI explique que pour le moment, le complément est automatiquement attribué aux étudiants boursiers sur critères sociaux, et non aux étudiants bénéficiant d'une bourse au mérite. Elle précise qu'un différentiel s'est créé entre la bourse au mérite et la bourse sur critères sociaux à partir de 2009, lorsque l'institut a décidé de porter le montant du complément à 75 % de la bourse. Ce différentiel apparaît à partir du troisième échelon. Jusqu'à présent, la politique de l'institut était de ne pas donner de complément aux étudiants bénéficiant d'une bourse au mérite, qui bénéficient déjà d'un complément de l'État. En revanche, en cas différentiel, le pôle des bourses comble la différence, à la demande de l'étudiant.

Nicolas ROBIN observe que cette règle n'a jamais été exposée, si bien que les étudiants n'en sont pas informés. Il affirme que l'ensemble des étudiants boursiers doit être traité de manière égale et rappelle que cette situation est contraire aux résolutions votées par le Conseil de direction.

Myriam DUBOIS MONKACHI n'est pas d'accord avec cette analyse. Elle explique que la situation antérieure à 2008 était une situation de forfait, chaque étudiant recevait 6102 euros/ an. Les changements opérés en 2009 (le complément à 75%) ont créé un différentiel, et aucun réajustement n'a été effectué depuis.

Nicolas ROBIN espère que l'institut pourra faire évoluer son dispositif d'information. Il soulève ensuite le fait que le mode de financement des frais de scolarité oppose deux logiques : la première, qui consiste à financer l'institut, et la seconde, qui porte sur la question de la démocratisation et de couverture sociale. Pour Nicolas ROBIN, si l'institut poussait ses efforts de démocratisation et d'ouverture sociale, il serait confronté à une problématique de financement, dans la mesure où un quart du budget repose sur les 30 % d'étudiants payant le maximum de frais de scolarité. Nicolas ROBIN estime que cette situation doit faire l'objet d'une réflexion. Par ailleurs, il lui semble que ce système est discriminant vis-à-vis des étudiants étrangers extracommunautaires, dont l'origine sociale n'est pas prise en compte. Il lui semble aussi que des ajustements pourraient être faits sur les bourses Émile Boutmy, en augmentant leur nombre, et en clarifiant les critères de leur attribution. Pour Nicolas ROBIN, la conjugaison du mérite et des critères sociaux donne lieu à des conditions d'attribution assez floue. Il propose donc l'établissement d'une grille claire d'attribution, et l'association des élus enseignants et étudiants aux instances de décision attribuant cette bourse afin d'en favoriser la transparence. Nicolas ROBIN évoque ensuite le système de tranches de frais de scolarité, qui conduit à des effets de seuil. Il propose d'engager une réflexion sur les ajustements et lissages permettant de stopper ces effets.

Frédéric PUIGSERVER souscrit aux propos de Nicolas ROBIN sur les frais d'inscription et juge étonnante les modalités de répartition adoptées par l'institut. Il revient ensuite sur la composition de la Commission de suivi social et estime anormal qu'aucune disposition relative à la présence d'élus enseignants ne soit présente dans les textes qui ont fondé cette Commission. Il lui semble important de réfléchir à l'identité de l'instance dont cette Commission de suivi social relève, du Conseil de direction ou de la Commission paritaire.

Taynja ABDEL BAGHY rejoint les interrogations de Frédéric PUIGSERVER sur le texte qui fonde l'existence de cette Commission, dont le rôle est d'examiner les situations des étudiants. Elle ajoute ensuite que la réalité sociale des changements de situation familiale des étudiants est plus complexe que les cinq catégories à l'aune desquelles les frais d'inscription sont révisés. En qualité de membre de la

Commission de suivi social, Taynja ABDEL BAGHY dit avoir pu constater que beaucoup d'étudiants ne rentraient pas dans les « cases », et se retrouvaient dénués de moyens, sans compter le cas des étudiants financièrement indépendants de leur famille. Elle juge également que le budget de la Commission de suivi social, 250 000 €, est insuffisant pour traiter les différents cas. Elle explique ensuite que depuis la nomination du nouveau directeur, la Commission sociale n'a pas été réformée. Taynja ABDEL BAGHY rappelle enfin que les étudiants étrangers n'ont pas accès à cette Commission de suivi social.

Grégoire ETRILLARD souscrit aux propos de Frédéric PUIGSERVER sur la représentation des élus enseignants au sein de cette Commission de suivi social. Il fait observer que les enseignants ont également l'occasion de rencontrer des étudiants qui connaissent d'importantes problématiques sociales.

Taynja ABDEL BAGHY estime que la problématique ne relève pas tant de la composition de cette Commission que de ses modalités de fonctionnement.

Daniel MUGERIN en est d'accord. Il souligne que depuis la création de cette Commission, aucun débat n'a été demandé pour réviser sa composition. Daniel MUGERIN précise que les enseignants peuvent participer aux groupes de travail sur l'aide sociale et sur les services aux étudiants, mais constate que peu d'enseignants, finalement, y participent. La problématique de la composition de la Commission de suivi social lui semble secondaire par rapport à l'insuffisance de ses attributions.

Jan Moritz MATTKE témoigne de sa satisfaction vis-à-vis de l'augmentation du nombre d'offres de logements. Il explique que lors du 1^{er} semestre, des dysfonctionnements ont été constatés sur le dispositif en ligne, qui n'a pas permis de répondre aux attentes des étudiants. Il évoque également des problématiques d'accès du BDE. Jan Moritz MATTKE demande ensuite la mise en place d'un système de caution solidaire permettant de faciliter l'accès au logement. Enfin, il évoque le mauvais état des appartements proposés dans les campus en région. Il souhaiterait qu'un minimum de contrôle qualité soit effectué par l'institution.

Taynja ABDEL BAGHY considère que ce contrôle qualité est fondamental, notamment vis-à-vis des étudiants étrangers, qui se retrouvent parfois dans des appartements vétustes ou très onéreux. Elle précise que cette problématique se retrouve sur tous les campus.

Francesca CABIDDU revient sur la Commission de suivi social et explique que les changements de situation sont gérés de façon automatique par le service des inscriptions. Tous les cas qui n'entrent pas dans les cinq catégories de changement de situation, sont traités par la Commission de suivi social. S'agissant de la composition de cette Commission, un groupe de travail se penche sur le sujet et les demandes sont prises en compte.

Myriam DUBOIS MONKACHI revient sur les étudiants financièrement indépendants de leurs parents et explique que plus de 150 cas sont traités chaque année, sur la base des critères du CROUS. S'agissant des problématiques de vétusté ou de prix des logements, elle déplore une situation malheureuse, afférente à la crise du logement. Elle ajoute que les services ne sont pas en mesure d'exercer un contrôle qualité sur les 1 300 annonces mises en ligne, même si des témoignages sont recueillis auprès des anciens élèves ou des propriétaires. Elle s'étonne ensuite que le BDE n'ait pas accès au site Internet, puisqu'il doit pouvoir mettre des offres en ligne.

Nicolas ROBIN rappelle que le BDE a demandé de façon répétée l'accès au site Internet sans l'avoir obtenu. Il revient ensuite sur les critères d'indépendance financière des étudiants, qui diffèrent de ceux du CROUS, et sont plus sévères : à Sciences Po, les étudiants doivent gagner 90 % du SMIC pour être reconnus indépendants financièrement. Nicolas ROBIN juge cette règle infranchissable et irréaliste, et ajoute qu'elle permet d'éviter à l'institut de prendre en compte un grand nombre de situations individuelles. Nicolas ROBIN évoque également le cas des étudiants en reprise d'études, qui doivent parfois, à 35 ans, fournir la fiche d'impôts de leurs parents.

Taynja ABDEL BAGHY revient sur l'absence de lien entre le pôle logement et le BDE et s'interroge sur la coordination entre ces deux instances. Elle questionne également la popularité du pôle logement auprès des étudiants, qui privilégient d'autres interfaces.

Myriam DUBOIS MONKACHI affirme que l'enquête logement apportera des éléments de réponse à ces interrogations. Elle rappelle qu'une seule personne est en charge du pôle logement et précise que toutes ces difficultés lui seront remontées.

Diana EL SAID FOUDA revient sur les 140 lits réservés au sein de la cité universitaire internationale de Paris et les chambres réservées pour les étudiants issus des conventions prioritaires. Elle rappelle qu'à l'occasion d'une Commission paritaire, il avait été fait remarquer qu'il était nécessaire de s'intéresser aux critères sociaux de ces étudiants et non de considérer que l'ensemble des étudiants entrés par la procédure de convention prioritaire était admissible à ces chambres. Elle explique ensuite que la CAF, censée intervenir une fois par an pour aider les élèves et traiter leurs questions, n'intervient pas comme elle le devrait.

Francesca CABIDDU réitère le fait que les lits réservés au sein de la cité universitaire internationale sont destinés à des étudiants boursiers du CROUS. Elle ajoute que les modalités d'intervention de la CAF doivent être révisées l'année prochaine.

Vincent TERRASSE témoigne de ses difficultés à hiérarchiser les différentes informations évoquées en présente séance. Il lui semble difficile de juger, d'évaluer et de comprendre ces différents niveaux et propose de poser les choses de façon différente lors de la prochaine réunion, en distinguant les enjeux fondamentaux des enjeux techniques.

Nicolas ROBIN estime que les éléments chiffrés et « techniques » discutés renvoient à une réalité, celles d'étudiants qui rencontrent des difficultés concrètes. Le rapport de 12 pages permet de comprendre les mécanismes et les enjeux qui se dessinent derrière.

Vincent TERRASSE dit avoir besoin de comprendre une architecture globale avant de savoir où les éléments techniques doivent être placés.

Frédérique LANGLOIS souscrit aux propos de Vincent TERRASSE et souhaiterait une présentation d'ordre plus général. Elle observe que les aides ont augmenté et s'en félicite, mais questionne dans le même temps la soutenabilité financière du système. Elle rappelle que le nouveau directeur a réaffirmé son objectif de ne pas augmenter les frais de scolarité. En ces circonstances, Frédérique LANGLOIS se demande comment l'institut pourra financer des aides toujours plus généreuses à de plus en plus d'étudiants. Elle dit ensuite avoir été frappée par le fait que 22 % des étudiants payent le maximum de droits de scolarité et que 52 % d'entre eux ont une résidence fiscale dans l'espace économique européen. Elle se demande si le système actuel ne se fonde pas sur les étudiants internationaux qui payent le maximum de frais de scolarité, et peuvent apparaître comme les « vaches à lait » de Sciences Po.

Taynja ABDEL BAGHY juge la notion de « soutenabilité » quelque peu sévère, mais comprend l'articulation qui est mise en question. Elle remarque que le système des frais d'inscription repose sur une partie d'étudiants riches et/ou étrangers.

Laure MARCUS remercie Francesca CABIDDU et demande comment sont calculés les montants, notamment les montants maximums de frais de scolarité et ce qu'ils représentent par rapport au cout moyen d'un étudiant en collège universitaire ou en master.

Francesca CABIDDU explique que ce montant est calculé à partir de l'année fiscale de l'avis d'imposition demandé (n-2), la règle est de prendre tous les revenus déclarés avant abattement et charge, divisé par le nombre de parts qui composent le foyer.

Myriam DUBOIS MONKACHI précise que ces modalités de calcul ont été fixées en 2004 par la Commission FITOUSSI, à l'appui d'études sociologiques sur le corps étudiant de Sciences Po. La réforme de 2009 a différencié les barèmes, en fonction du niveau d'études, et a été votée par les Conseils. Revenant sur les propos de Frédérique LANGLOIS sur les 52 % d'étudiants européens, Myriam DUBOIS MONKACHI rappelle que ces étudiants s'inscrivent dans un système dégressif et payent moins du maximum. Elle rappelle également que ces 52 % d'étudiants européens sont composés à 80 % de familles françaises.

Redwan REZZAK-MULERO remarque le déficit d'information auprès des étudiants sur les aides d'urgence et la lisibilité de leurs critères. Il explique que cette aide peut être versée en liquide et de façon informelle, ce qui suscite réflexion, et appelle à une formalisation de la procédure. Il aborde ensuite la nécessité du suivi des étudiants qui recourent à l'aide d'urgence. Redwan REZZAK-MULERO évoque les étudiants des campus délocalisés et leurs possibilités d'accès à cette aide. Il explique ensuite qu'il ignorait l'existence des avances sur bourse en cas de retard de paiement du CROUS et considère ici encore le déficit d'informations. S'agissant des aides à la mobilité, Redwan REZZAK-MULERO note que les frais dérogatoires appliqués par des universités d'échange ne sont pas pris en compte par l'aide à la mobilité. Il évoque également le manque de transparence dans la prise en compte des critères d'aide à la mobilité et dans le calcul de la somme finale. Redwan REZZAK-MULERO évoque ensuite l'ajustement de ces aides à la mobilité en fonction du pouvoir d'achat des pays de destination et demande comment cette question est traitée.

Grégoire ETRILLARD affirme que les questions posées au sein de cette Commission paritaire gagneraient à être préparées et rendues plus succinctes. Il estime que les questions posées tout au long de cette réunion sont longues, incompréhensibles et se recourent les unes aux autres. Il lui semble impossible d'y répondre en une réunion d'une heure et demie. Il rappelle que la Commission paritaire a vocation à traiter des sujets de grande ampleur pour Sciences Po et suggère que les questions d'ordre plus technique soient transmises par avance à l'ensemble des membres de la Commission.

Taynja ABDEL BAGHY prend acte de la demande, mais s'interroge sur le risque de verrouillage du débat si les questions sont posées à l'avance.

Vincent TERRASSE rappelle que des élus ont émis le souhait d'ouvrir une réflexion sur le règlement intérieur de cette Commission. Des débats seront rapidement menés afin de garantir un fonctionnement sur des bases communes à tous les membres.

Francesca CABIDDU revient sur les questions posées par Redwan REZZAK-MULERO et indique que l'information relative à l'aide sociale d'urgence, aide ponctuelle, est présente sur le site Internet. Elle ajoute que les services informent les étudiants (dans les amphithéâtres) de l'existence de cette aide. L'aide sociale d'urgence, de 150 euros, est susceptible d'être donnée à un étudiant une fois par an. La demande de versement doit être signée par la responsable du service et est envoyée à la direction financière. Francesca CABIDDU explique qu'il n'y a aucune « caisse » dans le service permettant de donner l'argent, qui est remis par la direction financière. L'étudiant doit par ailleurs fournir un certain nombre de justificatifs et un suivi est effectué sur tous les étudiants. Concernant les avances sur bourses, Francesca CABIDDU indique qu'elles participent d'un dispositif exceptionnel et non généralisé permettant de prendre en compte les difficultés ponctuelles d'un étudiant.

S'agissant de l'aide à la mobilité, Myriam DUBOIS MONKACHI explique que les niveaux de vie des pays d'accueil des étudiants sont étudiés par la DAIE. Les montants des bourses sont donc réadaptés en fonction de l'inflation et de la situation de ces pays. Elle précise que les étudiants ont été invités à participer à la Commission mobilité et ne se sont pas manifestés cette année. Myriam DUBOIS MONKACHI précise qu'ils sont les bienvenus pour vérifier la transparence des critères.

Taynja ABDEL BAGHY retient que des efforts de communication seront réalisés sur le complément de bourse et qu'une automatisation du dispositif sera mise en œuvre.

Myriam DUBOIS MONKACHI indique qu'elle n'a pas parlé d'automatisation. Cette décision appartient au directeur de l'IEP.

II. POINT D'INFORMATION SUR LA FIN ENTG/LANCEMENT GMAIL

a) Exposé

Stéphane AUZANNEAU rappelle l'historique de l'ENTG, mis en place depuis 2003, qui est un outil informatique de collaboration et d'échanges de mail, d'agendas et de documents divers. Stéphane AUZANNEAU rapporte que la société belge qui propose ce dispositif n'a pas été soutenue comme elle le devrait et n'est plus en mesure d'accompagner Sciences Po. Une solution de remplacement est en cours d'élaboration. Le travail sur cette solution a commencé il y a un an et demi. Stéphane AUZANNEAU cède la parole à Thierry PRIEUR, chef de projet, pour présenter le nouveau dispositif.

Thierry PRIEUR commence son intervention en expliquant que l'ENTG est arrivé à bout de souffle, notamment d'un point de vue technologique, et ne tient pas compte des nouveaux usages des utilisateurs. Les besoins des utilisateurs ont donc été identifiés en termes d'espaces, de fonctionnalités et d'ergonomie, pour aboutir à une solution bénéficiant d'un haut niveau de sécurité tout en permettant à Sciences Po d'offrir un service de qualité à l'ensemble de sa communauté. Des moyens de simplification ont également été recherchés en termes d'administration de l'outil. Différentes solutions ont été examinées :

- la mise en place d'une solution interne à Sciences Po, solution exclue compte tenu du volume important d'utilisateurs (40 000), impliquant des investissements extrêmement onéreux,
- la sollicitation d'un éditeur classique, également écartée.

Finalement, les services se sont orientés vers une solution de *Cloud* entièrement externalisée offrant une qualité de services disponible en permanence et des espaces de stockage suffisants tout en restant en adéquation avec les comportements actuels des utilisateurs. Thierry PRIEUR explique que 47 % des utilisateurs de Sciences Po ont une messagerie Gmail pour leur usage personnel. L'institut se dirige donc vers une solution de type Google entreprise, qui se distingue des solutions grand public par plusieurs aspects :

- l'indexation de tous les documents permettant de restituer très rapidement des recherches sur des volumes importants de données. L'engagement pris avec Google, contractualisé, porterait sur cinq ans.
- un environnement plus sécurisé, garantissant des règles de confidentialité.

Thierry PRIEUR précise que le seul changement visible avec une plate-forme grand public est l'absence de publicité.

D'un point de vue juridique, Thierry PRIEUR rappelle que l'Union européenne et la France ont des réglementations et des directives en retard par rapport au développement des services informatiques offerts actuellement aux particuliers et aux entreprises. La CNIL recommande ainsi que les données soient conservées dans des serveurs européens. Un agrément américain, le *Safe harbor*, auquel adhère Google, qualifie l'entreprise comme respectant les règles européennes sur l'utilisation et l'accès des données. Thierry PRIEUR précise que de son côté, l'Union européenne révisé ses directives pour les actualiser et les rendre plus conformes aux nouveaux usages.

Thierry PRIEUR rappelle que le choix du prestataire s'est orienté sur Microsoft et Google. Google a été préféré, car la solution est déjà présente chez beaucoup d'utilisateurs, notamment parmi les enseignants et les étudiants, dans le cadre du partage des documents. Par ailleurs, en qualité d'entreprise web-native, Google présente une grande facilité d'utilisation des outils, quel que soit leur support matériel. De son côté, Microsoft se présente davantage comme un éditeur, avec des outils plus cloisonnés. Technologiquement parlant, la solution de Microsoft est plus complexe, et s'adresse surtout aux entreprises souhaitant créer leurs propres infrastructures. Par ailleurs, l'offre de Google a paru plus conforme aux besoins des utilisateurs et plus évolutive (entre 200 et 300 mises à jour par an). Thierry PRIEUR précise que des tests ont été effectués auprès des utilisateurs. Le service proposé par le prestataire portera sur une messagerie d'un contenu de 30 giga-octets. Google présente également une offre intégrant la mobilité à ses outils, et ce, quel que soit le système d'exploitation. Thierry PRIEUR précise que les outils de Google sont utilisés par plusieurs universités étrangères et présentent une visibilité plus accrue que chez Microsoft (dont l'offre commerciale a été modifiée à deux reprises au cours des échanges).

Thierry PRIEUR présente ensuite les différents changements auxquels seront confrontés les utilisateurs :

- l'adresse e-mail, avec une adresse unifiée de type @sciencespo.fr. Les e-mails seront toujours reçus sur les messageries en « .org. »,
- l'offre Google Apps présentera six services au lancement : la messagerie, l'agenda, les contacts, la partie document – drive, les groupes, la partie Google + réseau social, ouverte pour permettre les

visioconférences (avec un maximum de 15 personnes), avec partage de documents et d'espaces de bureaux.

Le projet se mettra en place dans un délai de cinq à six mois. Thierry PRIEUR présente quelques éléments de calendrier, tels que les ateliers de préparation à la migration, les axes d'accompagnement au changement, la formation. Au mois de juin, une communication sera diffusée à l'ensemble de la communauté de Sciences Po sur la stratégie de migration. En outre, des communautés seront formées pour accompagner les utilisateurs. La migration sera opérée aux mois de juin – juillet, en week-end (migration de type « big-bang »), les 29 et 30 juin. Ce passage rapide est préféré à une migration progressive, qui obligerait les utilisateurs à se servir de deux outils dans le même temps. Des préparations sont faites pour que les utilisateurs puissent configurer leur nouvel outil. Cette configuration nécessite la connaissance de leur adresse de connexion et des identifiants simples. Concernant le transfert des contenus de l'ENTG vers le nouveau dispositif, Thierry PRIEUR explique que déjà environ un tiers des étudiants redirige leurs contenus vers des messageries externes. Des outils seront fournis aux utilisateurs pour qu'ils puissent, le lundi 1^{er} juillet, retrouver leurs outils de mails de calendrier et d'agendas sous Google.

b) Questions et observations

Robert SKIPPON demande s'il y aura une interface entre son compte personnel et son compte à Sciences Po.

Thierry PRIEUR explique que sur les interfaces Gmail, il est possible d'ajouter un lien vers un autre compte. Les contenus ne sont donc pas fusionnés, même si les utilisateurs peuvent le faire. S'ils ne le font pas, ils peuvent naviguer entre les deux espaces sans nécessité de se déconnecter et de se reconnecter. Thierry PRIEUR précise que les comptes doivent être des comptes Gmail.

Redwan REZZAK-MULERO regrette que ce projet ne soit présenté que dans sa phase finale. À son sens, la Commission paritaire aurait pu suivre ce projet, notamment les éléments constitutifs du cahier des charges. À ce sujet, il remarque que les aspects budgétaires n'ont pas été abordés.

Stéphane AUZANNEAU explique qu'actuellement, l'ENTG présente un coût compris entre 70 000 € et 800 000 € par an, en incluant la masse salariale. Les solutions Google Education sont pour l'instant gratuites, si bien que l'équivalent de 60 conférences de méthode est économisé.

Thierry PRIEUR précise que la partie Google Apps Entreprises est payante pour les entreprises, à hauteur de 28 000 €. Pour la partie éducation, la partie Google Apps est gratuite.

Nicolas ROBIN s'interroge sur le modèle économique de ce dispositif, qui n'est pas financé par la publicité.

Thierry PRIEUR rapporte que la question a été posée aux représentants de Google. Ces derniers ont répondu que Google ne gagnait pas d'argent sur la partie Google Apps et que l'argent était gagné sur la partie publicitaire. Concernant la gratuité du dispositif pour l'éducation, les représentants ont expliqué que les fondateurs de Google avaient créé leur entreprise à Stanford et qu'il s'agissait « d'un retour à l'envoyeur ». La gratuité a également été justifiée par le fait que les utilisateurs de Sciences Po constitueraient de futurs prescripteurs aux solutions de l'entreprise.

Redwan REZZAK-MULERO demande ce qu'il adviendra des dossiers et des documents des enseignants lors de la migration et ce que deviendra le *moodle*.

Daniel MUGERIN précise qu'il serait souhaitable que les enseignants ne perdent pas leurs documents. Il demande s'il existe une solution de sauvegarde des données avant la migration.

Thierry PRIEUR explique qu'il existe sur l'ENTG un système de sauvegarde qui permet de préserver les documents. Il ajoute que des fiches vont être préparées pour que les utilisateurs puissent récupérer leur contenu et que l'éditeur apportera des moyens de faciliter le retour de ces documents. Il précise que

l'ENTG sera en visualisation, pour la partie document, plusieurs mois après la migration, de façon à ce que les utilisateurs aient le temps de récupérer leurs contenus.

Maria Pilar CALVO ALVAREZ demande si les personnes qui ont un compte « professeur » et un compte « employé » récupéreront un seul et unique compte. Elle évoque également le problème des noms composés et demande si le service informatique créera lui-même l'adresse des emails.

Thierry PRIEUR lui répond que les comptes pourront être récupérés. Concernant les noms composés, il explique que plusieurs cas particuliers devront être gérés à travers un support et des aides permettant de résoudre ces problématiques spécifiques. Revenant sur la question du *moodle*, Thierry PRIEUR explique qu'il n'y aura pas de lien entre les deux plates-formes.

Stéphane AUZANNEAU observe que la plate-forme *moodle* est utilisée pour la scénarisation des cours. Les outils sont différents et les messageries de *moodle* seront basculées sur Google.

Thierry PRIEUR précise que les interactions avec ces différents outils pourront être intégrées par la suite dans les interfaces Google. Pour l'heure, les services informatiques se concentrent sur la transition.

Daniel MUGERIN revient sur la question de la confidentialité et demande si le *Cloud* sera professionnel.

Thierry PRIEUR acquiesce.

Daniel MUGERIN s'enquiert des conditions dans lesquelles les contrats vont être mis en œuvre, et les licences signées. Il demande ensuite si un appel d'offres a été lancé.

Vincent TERRASSE revient sur le fait que les services travaillent depuis un an et demi sur cette transition et se demande si une solution alternative est prévue en cas de dysfonctionnement.

Stéphane AUZANNEAU explique que cette durée se justifie par un travail préalable qui a eu lieu avec le PRES, puis abandonné, du fait de difficultés dans le processus de décision. Les services informatiques ont donc repris en main le projet. Il n'y a donc pas eu un an et demi de travail *stricto sensu*. Concernant l'appel d'offres, Stéphane AUZANNEAU explique que le choix de l'ENTG s'était fait de façon unilatérale en 2003. Enfin, concernant la confidentialité des données, il explique que Sciences Po est protégé par son contrat, de droit français. Il précise cependant que cette confidentialité sera également tributaire de la complexité des mots de passe des utilisateurs. Un travail de sensibilisation sera effectué à ce niveau.

Robert SKIPPON demande si les mêmes mots de passe pourront être conservés.

Stéphane AUZANNEAU acquiesce, mais précise que les services mettent actuellement en place une logique de complexification des mots de passe utilisés.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2013 est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications transmises par les élus.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Robert SKIPPON souhaite attirer l'attention de la Commission sur la réduction du nombre de cours de langues proposés à certains professeurs pour le semestre prochain, sans qu'aucune explication ne soit donnée sur les raisons. Il estime cette situation particulièrement regrettable et préoccupante pour l'institution.

Françoise MELONIO explique que l'institut se heurte à une règle d'emplois des vacataires, et est tenu d'adopter un plafond pour le nombre d'heures réalisables par chaque vacataire. L'institut cherche à reconduire les cours dans la mesure du possible, mais il reste tenu par les règlements des cadres nationaux.

Robert SKIPPON affirme que cette réduction est éminemment discutable au regard de ce qui se fait dans certaines universités. Il rappelle également que le statut de Sciences Po n'est pas semblable, d'un point de vue juridique, aux autres universités.

Françoise MELONIO déclare que ce débat pourra être repris, mais affirme que cette conformation à la règle tient à la nature d'établissement public de Sciences Po.

Jan Moritz MATTKE aborde la question des campus délocalisés et demande si un groupe de travail se réunira bientôt pour se pencher sur ce sujet. Il souhaite que les directeurs des campus régionaux puissent participer à ce groupe de travail.

Redwan REZZAK-MULERO évoque de son côté les échéances d'examen des étudiants de cinquième année de Psia. À trois jours de la date officielle du grand oral, les étudiants n'ont toujours pas reçu les dates précises.

Françoise MELONIO répond que la demande sera transmise.

Concernant les groupes de travail, Nicolas PEJOUT explique qu'il y a environ un groupe de travail par semaine, ce qui représente un rythme assez intense de réunion. La direction a cependant réfléchi à la mise en place d'un groupe de travail sur le thème des campus délocalisés d'ici à la fin du mois de juin en invitant les directeurs des campus les plus proches de Paris.

Nicolas ROBIN aborde la question du double diplôme que Sciences Po entretient en Master avec HEC. Il rappelle que les frais d'inscription payés par ces étudiants sont alignés sur ceux de HEC, soit 11 900 € pour la promotion 2015, quel que soit le revenu de leurs parents. Nicolas PEJOUT affirme que ces frais, dérogatoires, sont inscrits dans le cadre d'une convention caduque depuis trois ans. Il ajoute que ce sujet a été mentionné à de nombreuses reprises dans plusieurs instances sans qu'aucune réponse ne soit apportée, et que des demandes de rendez-vous des étudiants avec la direction du Master sont restées lettre morte. Le Conseil de direction ayant capacité à statuer sur cette question, Nicolas PEJOUT rend compte des attentes des étudiants :

- l'application de la dégressivité des frais de scolarité pour les étudiants de la promotion 2014 et l'ensemble des promotions suivantes,
- le passage de la convention devant le Conseil de Sciences Po.

Nicolas PEJOUT propose de soumettre au vote une motion fixant la question à l'ordre du jour du prochain Conseil de direction, tout en affirmant l'idée que le barème Sciences Po doit prévaloir pour tous les Masters, double diplôme ou non.

Françoise MELONIO affirme que le nouveau directeur s'est saisi de cette question et a pris les contacts nécessaires avec HEC. Elle n'en sait pas plus pour le moment.

Frédéric PUIGSERVER indique que cette question a déjà été posée en Commission paritaire. Il considère que la Commission paritaire ne doit s'engager dans cette procédure de motion – qui revêt une dimension autoritaire –, qu'en dernière instance. Frédéric PUIGSERVER n'émet pas d'objection sur ce cas particulier, car aucune réponse n'a été apportée aux demandes répétées d'information sur ce sujet.

Taynja ABDEL BAGHY donne lecture de la motion : « *La Commission paritaire de l'Institut d'études politiques de Paris* :

- *demande l'intégration des étudiants de Sciences Po inscrits au Master Corporate and Public Management au sein du barème commun de calcul des frais d'inscriptions, ainsi qu'à être informée des négociations en cours avec HEC en vue de la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat entre Sciences Po et HEC ;*
- *conformément au 2 de l'article 5 des statuts de l'Institut, demande l'inscription du barème de calcul des frais d'inscription applicable aux étudiants de Sciences Po dans le cadre de ce*

partenariat, pour la rentrée 2013 et les suivantes, à l'ordre du jour du Conseil de direction du 27 mai ;

- affirme son attachement à un système de frais d'inscription ne comportant de clauses dérogatoires pénalisantes financièrement pour les étudiants et leurs familles.

»

Nicolas ROBIN rapporte que Frédérique LANGLOIS lui a demandé de préciser la nécessité d'ouvrir un chantier de réflexion sur une nouvelle piste de financement des doubles diplômes.

Taynja ABDEL BAGHY soumet la motion au vote.

La Commission paritaire adopte la motion à l'unanimité.

En l'absence d'autres questions diverses, Taynja ABDEL BAGHY cède la parole à Nicolas PEJOUT.

Nicolas PEJOUT précise en préambule qu'il a peu l'occasion d'écrire ses interventions. La nature particulière de celle-ci l'a cependant conduit à la rédiger. Il en donne lecture :

« J'assiste à la Commission paritaire depuis maintenant deux ans, en qualité de directeur de la vie universitaire. C'est la dernière fois, cette fois-ci. Je débiterai mes fonctions de directeur de la formation continue dans les semaines qui viennent. Parce que c'est ma dernière Commission paritaire, en qualité de directeur de la vie universitaire, je voudrais vous remercier publiquement et de manière très chaleureuse, vous, les élus présents aujourd'hui, et ceux qui ne sont pas là, ou ceux qui ont été élus lors de ces deux dernières années, pour l'excellente relation de travail que nous avons eu pendant ces deux dernières années. Bien sûr, nous n'avons (heureusement) pas été d'accord sur un certain nombre de points. 'Nombreux' diront certains, 'peu nombreux' diront d'autres. En tout cas, je tiens à vous remercier pour la qualité du dialogue et de nos échanges, qui ont toujours été pour moi une source d'inspiration et de motivation, à titre professionnel et à titre personnel. En mai 2011, lorsque je suis arrivé à Sciences Po, la DVU a été créée. C'était, s'il en était besoin, pour montrer l'importance de la vie universitaire à Sciences Po, dans toutes ses composantes réglementaires, politiques, syndicales, associatives, sportives, culturelles, artistiques et j'en passe... Plus que jamais, cette vie universitaire a fait partie de l'ADN de Sciences Po, avec de nombreuses réussites et de multiples pistes d'amélioration. Je sais que chaque élu en a une liste assez conséquente. À n'en point douter, cela occupera à temps plein, voire plus, mon successeur. Je souhaite rendre un hommage très appuyé à l'équipe de la DVU, qui a eu le bonheur et parfois le malheur de subir ma personne. Ils accomplissent un travail difficile et fondamental, dans un esprit d'efficacité et de bienveillance pour les étudiants, et surtout avec les étudiants. Je tenais à leur souligner toute mon amitié et le bon souvenir que je garderai de cette belle période. »

(Applaudissements)

Au nom des élus de la Commission, Frédéric PUIGSERVER remercie Nicolas PEJOUT pour son travail remarquable.

Taynja ABDEL BAGHY remercie l'ensemble des élus et lève la séance à 20 h 30.
